

INFOS MIGRATIONS

LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS LES PREMIÈRES ANNÉES EN FRANCE

En 2010, les réfugiés nouvellement arrivés en France vivaient moins souvent dans un logement autonome et confortable que les non réfugiés. Ce constat perdure en 2013 malgré une mobilité résidentielle plus importante chez les réfugiés. Le type de logement occupé diffère fortement selon le profil des réfugiés. L'emploi favorise l'accès au logement autonome encore plus pour les réfugiés que pour les non réfugiés.

Martin Roussel, DSED

Parmi les 97 736 signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en 2009 ayant reçu un titre de séjour d'au moins un an dans le cadre d'une immigration durable, 13 % de ces nouveaux migrants sont des réfugiés. Cette population est majoritairement masculine (58 %), originaire le plus souvent d'Asie (44 %) et d'Afrique hors Maghreb (37 %) [1].

Des conditions de logement moins favorables pour les réfugiés

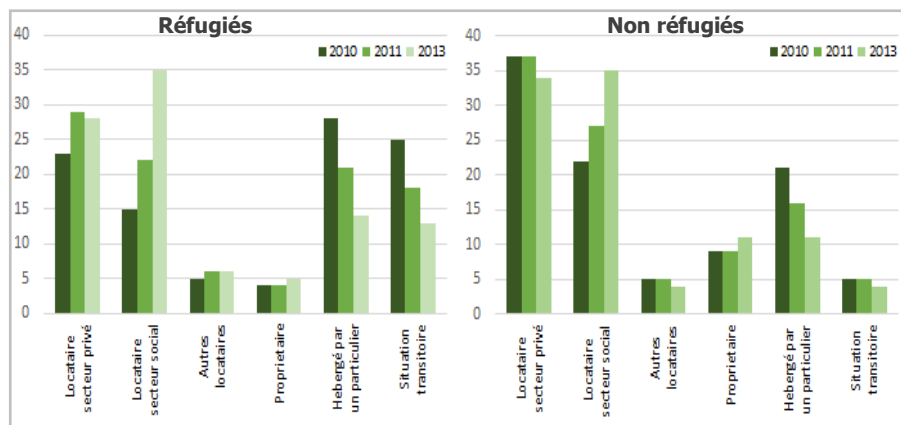
En 2010, moins de la moitié des réfu-

giés (47 %) vivaient dans un logement autonome (un logement loué ou acheté), contre près des trois quarts (73 %) des autres nouveaux migrants non réfugiés. Quel que soit le type de logement, les réfugiés vivaient moins fréquemment dans un logement autonome : 23 % des réfugiés étaient locataires dans le secteur privé, 15 % locataires dans le secteur social et seulement 4 % étaient propriétaires (contre respectivement 37 %, 22 % et 9 % pour les non réfugiés) (figure 1).

Inversement, les réfugiés vivaient plus fréquemment dans des logements non autonomes [2]. D'une part, ils étaient plus fréquemment hébergés par de la famille ou des amis (28 % contre 21 % pour les non réfugiés). D'autre part, ils étaient surtout plus souvent dans une situation dite « transitoire », ce qui correspond à un logement collectif (encadré) : 25 % des réfugiés étaient concernés par cette situation alors que cette proportion était de seulement 5 % pour les non réfugiés.

Trois ans plus tard, les conditions de logement des réfugiés se sont fortement améliorées, mais restent encore légèrement défavorables en comparaison de celles des non réfugiés. En 2013, près des trois quarts des réfugiés vivent dans un logement autonome (74 %) [1], soit un peu moins que les non réfugiés (84 %). La part des réfugiés locataires dans le secteur social a plus que doublé entre 2010 et 2013 : elle passe de 15 % à 35 %. Ils sont aussi plus fréquemment locataires dans le secteur privé, alors même que ce type de logement est devenu un peu moins fréquent pour les non réfugiés sur la période.

① Evolution du type de logement des nouveaux migrants réfugiés et non réfugiés entre 2010 et 2013 (en %)



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

Lecture : 15 % des réfugiés sont locataires du secteur social en 2010. En 2013, ils sont 35 %.

Source : Enquête Elipa, 1^{ère} vague (2010), 2^{ème} vague (2011) et 3^{ème} vague (2013), DGEF-DSED.

Parallèlement, les parts des réfugiés hébergés par un particulier ou en situation transitoire ont fortement diminué, elles s'élevaient en 2013 à 14 % et 13 %. Toutefois, ces formes de logement non autonome restent plus répandues chez les réfugiés que chez les non réfugiés.

Pour les personnes hébergées par un particulier ou les personnes vivant dans un logement autonome, un indicateur du confort du logement est créé [3]. Les réfugiés (hors logement transitoire) vivent dans des logements moins confortables que les non réfugiés. En 2013, 27 % vivent dans un logement confortable contre 38 % des non réfugiés. Cet écart était déjà présent en 2010, quel que soit le type de logement occupé. Les réfugiés ont moins fréquemment un logement confortable que les non réfugiés qu'ils soient locataires dans le secteur privé (19 % contre 33 %), dans le secteur social (40 % contre 44 %) ou hébergés par un particulier (15 % contre 38 %).

Des caractéristiques différentes selon le type de logement

Le type de logement occupé varie fortement selon le profil des réfugiés (figure 2). Les femmes réfugiées vivent plus souvent dans un logement personnel. Au contraire, les hommes occupent plus souvent un logement non autonome, et sont plus particulièrement surreprésentés chez les personnes hébergées par un particulier [4]. Ces constats, réalisés pour l'année 2010, perdurent en 2013 et sont aussi valables pour les non réfugiés.

Le type de logement est très hétérogène selon les origines géographiques des personnes. Les réfugiés locataires dans le secteur privé sont le plus souvent originaires d'Asie (62 % en 2013) et notamment du Sri Lanka ou de Turquie. Les réfugiés

Encadré

Les différents types de logement des nouveaux migrants

Les logements des « nouveaux migrants », signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), se répartissent en quatre grandes catégories :

- Les personnes vivant dans un **logement autonome** (ou personnel) regroupent les personnes propriétaires de leur logement, les personnes locataires dans le secteur social ou dans le secteur privé ainsi que les autres locataires. Ces derniers correspondent notamment aux personnes louant un logement à une association. En outre, les personnes vivant dans un logement loué ou acheté par le conjoint, dans un logement de fonction ou dans un logement prêté sont aussi comptabilisées comme vivant dans un logement autonome, bien qu'elles ne soient pas représentées dans le graphique 1 en raison de leurs faibles effectifs.
- Les personnes **hébergées par un particulier** sont hébergées chez des amis ou par la famille.
- Les personnes en **situation « transitoire »** vivent dans un foyer de travailleurs migrants (ou une résidence sociale), dans une chambre d'hôtel (payée par le migrant), dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement (CADA, CPH, foyer d'urgence, CHRS, hôtel social, asile de nuit, Samu social,...) ou dans un logement squatté.
- La catégorie « **autres** » regroupe principalement les personnes résidant dans un logement étudiant (cité universitaire) et les personnes sans domicile fixe. La part des nouveaux migrants résidant dans cette catégorie est quasiment nulle. Les étrangers disposant d'un titre de séjour au motif « étudiant » ne signent pas de CAI. La catégorie « autres » n'est donc pas représentée dans les figures et tableaux en raison des faibles effectifs.

asiatiques représentent également 60 % des réfugiés hébergés par un particulier. Les réfugiés locataires du secteur social ou en situation transitoire sont plus fréquemment originaires d'Afrique (53 % et 52 %). Les pays les plus représentés pour ces deux types de logement sont respectivement la République Démocratique du Congo et la Guinée.

Les réfugiés hébergés par un particulier sont les plus jeunes. Près d'un sur deux a moins de 30 ans. Inversement, les locataires du secteur social sont les plus âgés, 35 % d'entre eux ont 40 ans ou plus. Le type de logement des réfugiés diffère peu selon la durée de présence sur le territoire français.

De manière logique, la proportion de réfugiés vivant seuls (ou avec une tierce personne sans lien familial) est très importante au sein des catégories de logement non autonomes : elle s'élève à 61 % pour les personnes en situation transitoire, elle monte à 75 % parmi les personnes

hébergées. Les réfugiés locataires dans le secteur social sont le plus souvent des couples avec au moins un enfant (57 %) tandis que les couples sans enfant sont surreprésentés dans le secteur locatif privé (16 %).

L'emploi favorise l'accès au logement autonome

Les réfugiés vivant dans un logement autonome sont plus souvent en emploi que les autres. Ce constat se fait surtout dans le secteur privé avec un taux d'emploi de 69 %, il est de 63 % pour les locataires du secteur social. A l'inverse, seulement 54 % des personnes hébergées par un particulier et 59 % des personnes en situation transitoire sont en emploi.

Il semble exister un lien entre le logement autonome et le fait d'être en emploi.

Vivre dans un logement autonome pour un réfugié est positivement conditionné par l'emploi. En effet, être en emploi en 2010 multiplie par 2,1 les

LE LOGEMENT DES REFUGIES LES PREMIERES ANNEES EN FRANCE

② Caractéristiques sociodémographiques des réfugiés selon le type de logement en 2013 (en %)

	Locataire du secteur privé	Locataire du secteur social	Hebergé par un particulier	Situation transitoire	Ensemble
Sexe					
Hommes	54	53	68	59	58
Femmes	46	47	32	41	42
Age					
21 à 29 ans	31	26	48	27	32
30 à 39 ans	49	39	26	49	41
40 à 49 ans	14	22	15	14	16
50 ans et plus	7	13	11	10	11
Durée de présence en France					
De 3 à 4 ans	31	30	34	37	33
De 5 à 9 ans	60	54	61	54	55
10 ans et plus	9	17	5	9	12
En emploi					
Oui	69	63	54	59	60
Non	31	37	46	41	40
Pays d'origine					
Asie	62	20	60	34	41
Afrique	22	53	33	52	40
Europe/Amérique et Océanie	16	27	7	14	19
Configuration familiale					
Seule (ou avec cohabitant(s))	31	28	75	61	41
Couple sans enfant	16	7	3	4	8
Couple avec enfant(s)	46	57	14	19	42
Famille monoparentale	7	8	8	16	9

Champ : Réfugiés signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

Lecture : en 2013, 54 % des réfugiés locataires du secteur privé sont des hommes.

Source : Enquête Elipa, 3^{ème} vague (2013), DGEF-DSED.

chances d'avoir accès à un logement autonome trois ans plus tard. Cet effet est légèrement plus fort pour les femmes. Cet impact positif de l'emploi sur le logement se vérifie surtout lorsque le réfugié est locataire d'un logement dans le secteur privé. Dans le secteur social, l'effet est pratiquement nul. Les situations transitoires concernent souvent des réfugiés sans emploi ; être en emploi diminue donc le risque de se retrouver dans une de ces situations de logement non autonome. Enfin, l'impact de l'emploi sur le logement autonome est plus important chez les réfugiés : les réfugiés ont 2,1 fois plus de chances d'avoir un logement autonome en 2013 lorsqu'ils étaient en emploi en 2010 (contre 1,4 pour les non réfugiés).

La caractéristique la plus défavorable à l'accès au logement autonome pour les réfugiés est le fait de vivre seul.

En revanche, il semble qu'il n'y ait pratiquement pas d'effet du logement autonome sur l'obtention d'un emploi pour les réfugiés. Autrement dit, vivre

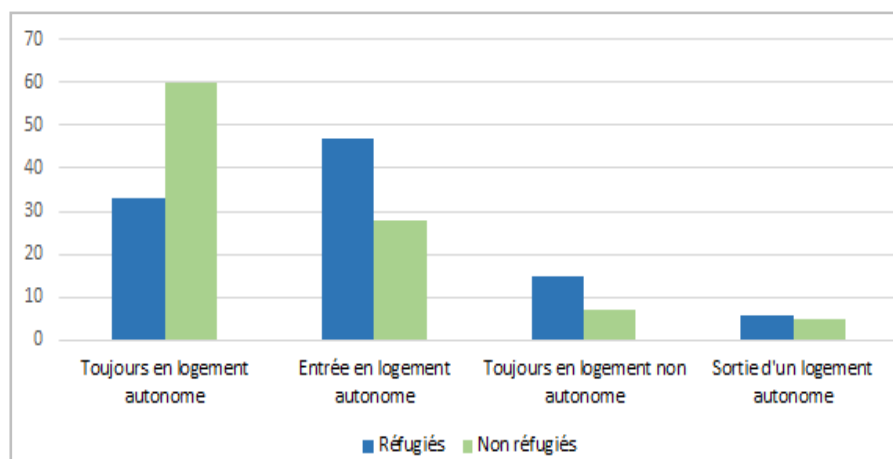
dans un logement autonome en 2010 ne favorise pas significativement l'accès à un emploi en 2013. En réalité, plus que vivre dans un logement autonome, le genre est le principal facteur explicatif de l'emploi des réfugiés. En effet, un homme réfugié a beaucoup plus de chances d'être en emploi qu'une femme réfugiée.

Des déménagements plus fréquents pour les réfugiés

En raison de leurs conditions de logement défavorables à leur arrivée en France, les réfugiés changent plus souvent de logement les années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour que les non réfugiés. Ils sont 58 % à avoir déménagé au moins une fois entre 2010 et 2013 contre 51 % pour les non réfugiés.

Qu'il s'agisse des réfugiés ou des non réfugiés, la propension à déménager n'est pas la même selon le type de logement. Les nouveaux migrants en logement non autonome changent plus souvent de logement que ceux ayant déjà un logement autonome en 2010 [5]. Ce sont les personnes en situation provisoire qui déménagent le plus, et les réfugiés encore plus que les non réfugiés (81 % contre 72 %).

③ Trajectoires des déménagements des réfugiés et non réfugiés entre 2010 et 2013 (en %)



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009 ayant déménagé au moins une fois entre 2010 et 2013.

Lecture : 33 % des réfugiés ayant déménagé entre 2010 et 2013 sont restés dans un logement autonome.

Source : Enquête Elipa, 1^{ère} vague (2010), 2^{ème} vague (2011) et 3^{ème} vague (2013), DGEF-DSED.

Les personnes hébergées par un particulier déménagent dans les mêmes proportions, qu'elles soient réfugiées ou non (plus de six sur dix). En ce qui concerne le logement autonome, les comportements sont également similaires pour les locataires du secteur privé (un peu plus d'un sur deux), alors que les réfugiés locataires du secteur social déménagent moins souvent que les non réfugiés (respectivement 32 % et 37 %).

Les disparités de logement des réfugiés et des non réfugiés en 2010 conduisent à des trajectoires résidentielles différentes pour les personnes ayant déménagé (figure 3). Pour les réfugiés, près d'un déménagement sur deux permet de passer d'un logement non autonome vers un logement autonome. C'est le cas pour 28 % des non réfugiés. De manière générale, 79 % des réfugiés qui ont déménagé occupent en 2013 un logement autonome. Cela ne leur permet toutefois pas d'atteindre les conditions de logement des non réfugiés : sur la même période, ces derniers sont 88 % à vivre dans un logement autonome suite à un déménagement.

Source utilisée

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) a été réalisée auprès des bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'au moins un an souhaitant s'installer durablement en France. Les personnes interrogées sont représentatives des 97 736 signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009. Elles sont âgées de 18 ans ou plus et sont originaires de pays tiers à l'espace économique européen et à la Suisse. L'enquête a été réalisée en trois vagues : 6 107 personnes ont répondu à l'enquête en 2010. Ces nouveaux migrants ont été réinterrogés en 2011 (4 756 répondants) puis en 2013 (3 573 répondants). Les entretiens se sont déroulés en face à face dans l'une des 14 langues de l'enquête (13 langues étrangères et le français). L'enquête Elipa permet d'appréhender les parcours des nouveaux migrants au cours des premières années de vie en France, à savoir le parcours administratif, l'insertion professionnelle, l'acquisition de la langue française, le logement et les conditions de vie. Les nouveaux migrants sont distingués selon le motif administratif d'admission au séjour : familial, professionnel et humanitaire. Dans cette étude, la distinction a été faite entre réfugiés (motif humanitaire) et non réfugiés.

Pour en savoir plus

- [1] Jourdan V., « Les premières années de vie en France des réfugiés après l'obtention de leur premier titre de séjour », *Infos Migrations*, n° 80-81, 2015.
- [2] Jourdan V., « Le logement des nouveaux migrants en 2010 », *Infos Migrations*, n° 36, 2012.
- [3] Jourdan V. et Le Quentrec-Creven G., « Mesurer le confort des logements des nouveaux migrants », *Infos Migrations*, n° 53, 2013.
- [4] Le Quentrec-Creven G., « Les conditions de logement des nouvelles migrantes », *Infos Migrations*, n° 54, 2013.
- [5] Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos Migrations*, n° 74, 2014.

Ministère de l'intérieur
 Direction générale des étrangers en France
 Place Beauvau 75008 Paris cedex 08
<http://www.immigration.interieur.gouv.fr>
 Directrice de publication : Marie-Hélène Amiel
 Rédactrice en chef : Virginie Jourdan
 Maquette : Marina Dupuis



Infos Migrations n°87 - octobre 2016

L'enquête ELIPA a été réalisée par la DGEF (ministère de l'intérieur, France) et cofinancée par les fonds européens (Commission européenne).

